

LE FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE ET LA TENUE DES COMPTES

Du démarrage à l'après campagne - Municipales 2020

1 JOUR, 7 HEURES

ELUS

CODE : GEM05

Objectifs de la formation

- Savoir financer sa campagne et tenir ses comptes conformément à la réglementation en vigueur
- Obtenir le remboursement des frais de campagne engagé, dans le cadre des municipales 2020

Animée par

- **SAPENE Jonathan**
Directeur du budget, des finances et du contrôle de gestion,

Public concernés

- Elu, candidat aux élections municipales, directeur financier, mandataire, équipe municipale

Dates

- **Paris**
11/12/2019

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Financer la campagne municipales 2020

- Quelles sont les sources de financement : les recettes d'origine privées
- Anticiper le remboursement des dépenses : le plafonnement des dépenses, les pièces justificatives
- Connaître le cadre légal
- Comment se passe le contrôle du financement
- Clarifier le rôle du mandataire financier

Tenir les comptes de campagne

- Les délais, le calendrier, les exigences en vigueur
- Qui tient les comptes
- Qui est exclu des comptes
- Anticiper les risques liés à la tenue des comptes

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants.
- Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle avec un équilibre théorie / pratique. Chaque fois que cela est pertinent des études de cas et des mises en pratique ou en situation sont proposées aux stagiaires.
- Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics.
- Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session.
- Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.
- Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

Tarifs

- Communes < 40 000 habitants _____ 590,00 €HT
- Entreprises privées _____ 990,00 €HT
- Communes > 40 000 habitants, autres établissements publics _____ 890,00 €HT

La formation vous permettra de répondre concrètement à vos questions pour votre campagne des élections municipales 2020

